

REGLEMENT DU VETATHLON DES 3 CLOCHERS édition 2023

DEFINITION

Le Vetathlon est une épreuve combinée de course à pied et de VTT à effectuer en individuel ou en équipe de 2 personnes.

ENGAGEMENT

Le Vetathlon est ouvert à tout le monde mais en déclarant sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à pied et du VTT et d'être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition datant de moins d'un an ainsi que d'être titulaire d'une Garantie « Responsabilités Civiles ». Les engagés mineurs devront fournir une autorisation parentale. (A partir de 16 ans dans le cadre d'un relais)

Modalités pour les inscriptions

Inscription par Internet (<https://www.nextrun.fr>)

Le montant des inscriptions est de 10€ en individuel ou 20€ pour les relais à l'ordre de «Vétathlon des 3 clochers». Le coureur devra présenter une photocopie de licence FFA valide ou d'un certificat médical autorisant la course hors stade et le VTT en compétition et datant de moins d'un an. Tout dossier incomplet le jour de la course ne sera pas pris en compte.

Adresse mail:vetathlon.3clochers@gmail.com

Tél : 06 22 42 70 36

DOSSARDS

Les dossards sont à retirer à partir de 8h à la mairie de Cardroc jusqu'à 9h30, Le parc à vélos sera ouvert de 8h30 à 9h45.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré via le logiciel GmCAP.

PARCOURS

Course «SPRINT» individuel ou par équipe: Départ à 10h00 9km de course à pied (circuit n°1) puis 20km de VTT (circuit n°2) et 3km de course à pied (circuit n°3). Une récompense sera remise dans chaque catégorie de chaque épreuve. LES RELAIS DES EQUIPES S'EFFECTUENT A L'ENTREE DU PARC A VELO. Toute circulation est interdite dans le parc à vélo et s'effectue à pied.

SECURITE

Un rappel des consignes de sécurité sera effectué lors du briefing par l'organisation avant chaque épreuve. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire et chaque vététiste s'engage à le porter tout au long de l'épreuve (interdit lors des épreuves de course à pied). L'organisation décline toute responsabilité : en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du participant, en cas d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et/ou des consignes de sécurités spécifiques, en cas de vol ou perte d'objets ou de matériel dans le parc à vélo ou déposés dans ses locaux. Bien vérifier son matériel avant le départ, PREVOIR DES EPINGLES pour attacher son dossard et respecter l'environnement et le bien d'autrui.

DROIT D'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs de l'épreuve, le droit d'enregistrer et de filmer sa participation à l'événement : photos, reportage audio ou vidéo, etc., et de les utiliser à des fins promotionnelles et publicitaires, nécessaire à la communication.

ANNULATION

Seule l'annulation de la manifestation par l'organisateur peut entraîner le remboursement des inscriptions.

MODIFICATION

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter, à tout moment, des modifications à ce règlement et DE LIMITER LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS SI NECESSAIRE.

ACCEPTATION

La participation au Vetathlon implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.